

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 20 mai 2016 - 06/2016**

L'an deux mille seize et le vendredi vingt mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire. Convocation en date du 13 mai 2016.

**Étaient présents** : AMOUROUX / CLEMENT / PARRA / BEUVE / MADELAINE / DI BATTISTA / CLUZAN / MUNOZ / MILHE POUTINGON / KRASKER / MINET / FOURCADE.

**Absents excusés** : BARENNE / BELTRAN / PLANES.

**Procuration** : BARENNE à AMOUROUX

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr FOURCADE a été désigné secrétaire assisté de Mme TREBAOL secrétaire générale.

**Conseillers municipaux en exercice** : 15

**Présents** : 12

**Procurations** : 1

**Votants** : 13

**DELIBERATION N° D1/S06/216**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION	PROPOSITION	VOTE	SENS DES VOTES
MLJ	883	883	UNANIMITE
TOTS JUNTS	0	0	UNANIMITE
LES AINES	500	500	UNANIMITE
AMIS DU PLA DEL REY	150	150	UNANIMITE
PETANQUE	500	500	12 POUR Mr MINET a quitté la salle et n'a pas participé au vote
ACCA CHASSE	300	300	UNANIMITE
CHORALE	500	500	UNANIMITE
CINEMAGINAIRE	300	300	UNANIMITE
CAISSE DES ECOLES	1000	1000	UNANIMITE
FOYER RURAL	4000	4000	UNANIMITE
PONTEILLA SOLIDARITE	200	200	UNANIMITE
RESTO DU COEUR	100	100	6 CONTRE – 7 POUR
CATALANE DON DU SANG	100	100	UNANIMITE
DIVERS IMPREVUS	167	167	UNANIMITE
TOTAL	8700	8700	

**DELIBERATION N° D2/S06/2016**

**OBJET : SYNDICAT MIXTE FERME DES**

Le Maire donne connaissance à l'Assemblée :

de la délibération du Comité Syndicat du Syndicat Mixte Fermé des Aspres en date du 8 mars 2016 modifiant ses statuts :

« les contributions volontaires : chaque collectivité adhérente à la possibilité d'abonder sa contribution si elle le souhaite » ;

de la notification faite par le Président du Syndicat Mixte Fermé des Aspres, à la Commune, de délibérer sur le consentement ou l'opposition à cette modification des statuts.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

**Vote** : contre ... abstention ... pour : UNANIMITE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 20 mai 2016 - 06/2016**

**DELIBERATION N° D3/S06/2016**

**OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2016 - ERDF**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance maximale applicable pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité aux communes de moins de 2000 habitants est de 197 €.

Ce montant de la RODP, prend en compte le taux maximum prévu au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.

Il demande au conseil municipal de se prononcer pour l'adoption de ce tarif au titre de la RODP 2016.

**Vote : contre ... abstention ... pour : UNANIMITE**

**DELIBERATION N° D4/S06/2015**

**OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2016 - TELECOM**

Monsieur le Maire expose que Traditionnellement, l'AMF calculait au 1er janvier de chaque année la revalorisation des montants des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs télécoms. Or, cette année, les indices TPO1 de l'INSEE qui permettent ce calcul ne sont plus en vigueur et les nouveaux indices proposés par l'INSEE aboutissent à une baisse des redevances pour 2016. L'AMF a donc saisi les services de l'Etat pour les alerter et leur demander de revoir les modalités de calcul de cette revalorisation.

**Vote : contre ... abstention ... pour : UNANIMITE**

**DELIBERATION N° D5/S06/2016**

**OBJET : PROJETS DE PERMIS DE CONTRUIRE - SERRES AGRICOLES - COUVERTURE EN PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AU HAMEAU DE NIDOLERES**

L'an deux mille seize et le vendredi vingt mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire. Convocation en date du 13 mai 2016.

**Étaient présents :** AMOUROUX / CLEMENT / PARRA / BEUVE / MADELAINE / DI BATTISTA / CLUZAN / MUNOZ / MILHE POUTINGON / KRASKER / MINET / FOURCADE / PLANES.

**Absents excusés :** BARENNE / BELTRAN

**Procuration :** BARENNE à AMOUROUX

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mr FOURCADE a été désigné secrétaire assisté de Mme TREBAOL secrétaire générale.

**Conseillers municipaux en exercice : 15**

**Présents : 13**

**Procurations : 1**

**Votants : 14**

Monsieur le Maire expose rappelle les deux projets photovoltaïques présentés par Mr Roger SANUY, maître d'œuvre pour le compte de Mr Vila et Mme Poulvet au hameau. Avant d'adresser une réponse, il souhaite que le conseil municipal se positionne sur ces projets. Le conseil municipal considère que ces projets sont très mal situés et impacteront trop le domaine Hameau de Nidolères ne respectent pas le paysage en bordure de la D900.

D'autre part, la commune soutien déjà un projet « agrivoltaïque » au domaine de Nidolères dont l'intérêt agricole a été démontré.

**Vote : contre UNANIMITE abstention ... pour :**

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,  
Jean AMOUROUX.